



PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS

Avenue de la Gare 3 - 2000 Neuchâtel

Tél.: 032/721.11.80

e-mail: secretariat@psn.ch

**Département de la santé et des
affaires sociales
Monsieur Roland Debély
Conseiller d'Etat
Château
2001 Neuchâtel**

Neuchâtel, le 23 mai 2008

Consultation sur un projet de révision de la loi de santé du 6 février 1995

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous vous remercions de nous avoir consulté sur le projet sous rubrique. Notre commission interne « Santé publique » a examiné avec attention le projet et nous avons le plaisir de vous remettre, dans le délai imparti, nos observations.

Nous avons pris connaissance avec intérêt des différentes adaptations proposées qui visent à mettre notre loi de santé en conformité aux différentes lois fédérales entrées récemment en vigueur. Nous avons cependant quelques remarques à formuler :

- Article 52, al. 3 : Cet alinéa prévoit de laisser dorénavant au Conseil d'Etat la compétence d'établir la liste des professions de la santé soumises à autorisation. Le Parti socialiste estime que l'élaboration de cette liste ne doit pas être du ressort du Conseil d'Etat uniquement; il souhaite que le Conseil de santé soit consulté. C'est pourquoi, nous vous proposons d'ajouter à la fin de l'alinéa 3 : « **sur préavis du Conseil de santé** ».
- Art. 54 : le Parti socialiste s'interroge sur la nécessité d'exiger une autorisation de pratiquer pour toute profession de la santé et sur les frais administratifs que cela occasionnera.
- Art. 57 : le Parti socialiste s'étonne de la possibilité de pratiquer au-delà de 70 ans.
- Art. 59 : Le Parti socialiste s'est longuement interrogé sur le contenu du registre cantonal. Qu'entend-t-on par « données sensibles » ? Nous nous opposons à toute divulgation de données confidentielles à des tiers, à l'exception de l'autorité de surveillance (médecin cantonal). Nous souhaitons que les données de ce registre soient précisées et qu'en cas de modification, on fasse appel au Conseil de santé.

Nous vous remercions de la possibilité qui nous a été donnée de nous exprimer sur ce projet et espérons que nos remarques rencontreront un accueil favorable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Parti socialiste neuchâtelois

